FICHIER QUESTIONS/REPONSES PROCEDURES CNRS 2615044

ORGANISATION D'UN COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL (HEBERGEMENT, SALLE, RESTAURATION)

Question 1 :

1. Configuration des chambres doubles

« Le cahier des charges mentionne 100 chambres simples et 50 chambres doubles. Pourriez-vous nous préciser si, par chambres doubles, vous entendez des chambres équipées d'un grand lit double ou des chambres Twin disposant de deux lits individuels séparés, permettant à deux participants de dormir chacun dans leur propre lit ? »

Réponse 1

« Les chambres doubles » souhaitées sont des chambre Twins disposant de 2 lits individuels séparés.

Il est aussi possible de proposer des « Suites » disposant de 2 chambres séparées.

Question 2 :

2. Chiffrage de la soirée dansante

« Concernant la soirée dansante prévue le mardi 5 octobre, nous ne trouvons pas de ligne spécifique dans le bordereau de prix permettant de chiffrer l'ensemble des frais associés à cette prestation (mise à disposition de la salle, matériel de sonorisation, éclairage, installation technique et éventuels frais annexes).

Pourriez-vous nous indiquer dans quelle rubrique ou sous quelle forme ces éléments doivent être intégrés à notre proposition financière ? »

Réponse 2

Une unité de lieu est souhaitée : la soirée dansante doit avoir lieu sur le même site que le colloque.

Nota Bene : Il est formellement rappelé que tous les échanges concernant la présente consultation s'effectuent exclusivement sur la plateforme PLACE.

Si des frais annexes découlent de la soirée dansante, merci de les insérer à la ligne 38 du BP unitaires et forfaitaire et de mentionner la part allouée à la soirée dansante dans votre mémoire ou tout autre document joint à votre offre.

Question 3 :

3. Horaires de la soirée dansante

« Enfin, le cahier des charges prévoit une mise à disposition de l'espace jusqu'à 3h00 du matin. Or, certains établissements hôteliers imposent des contraintes horaires et ne peuvent garantir une soirée dansante au-delà de 1h00 ou 2h00 du matin.

Pourriez-vous nous confirmer si une fin de soirée à 1h00 ou 2h00 pourrait être acceptée, ou si le maintien de l'horaire de 3h00 constitue une exigence impérative du marché ? »

Réponse 3

Conformément à l'article 3.1.4 du CCP n° 2615044, l'horaire de 3h00 du matin constitue une exigence impérative du besoin.

Question 4 :

« Avez-vous une enveloppe budgétaire à nous communiquer pour cet événement ? »

Réponse 4

L'enveloppe budgétaire est globale pour l'ensemble des prestations définies au CCP n° 2615044.

Question 5 :

« Concernant la salle plénière, souhaitez-vous des chaises avec tablettes, ou des chaises avec tablettes, ou des chaises seules peuvent-elles convenir ? »

Réponse 5

Conformément aux dispositions du CCP n°2615044, des chaises simples peuvent convenir.

Question 6 :

« Le cahier des charges prévoit un apéritif suivi d'un cocktail dînatoire à l'issue de la session posters du lundi 4 octobre. Toutefois, nous ne trouvons pas de ligne spécifique correspondante dans la grille de prix.

Nota Bene : Il est formellement rappelé que tous les échanges concernant la présente consultation s'effectuent exclusivement sur la plateforme PLACE.

Pourriez-vous nous indiquer dans quelle rubrique cette prestation doit être chiffrée, ou si une ligne complémentaire sera ajoutée ? »

Réponse 6 :

La prestation du lundi 4 octobre qui comprend un apéritif suivi d'un cocktail dînatoire doit être chiffrée à la ligne 25 « Dîner à table – buffet ou servis à l'assiette » du BP unitaires et forfaitaires.

Question 7 :

« Le cahier des charges prévoit quatre pauses-café au total, à raison d'une pause le matin et d'une pause l'après-midi chaque jour.

Pourriez-vous nous confirmer si le tarif à renseigner dans la grille de prix doit correspondre à une pause-café individuelle ou au forfait regroupant les deux pauses de la journée (matin et après-midi) ? »

Réponse 7 :

Le tarif à renseigner dans la grille de prix correspond au prix unitaire par participant de toutes les pauses café exprimées au CCP.

Nota Bene : Il est formellement rappelé que tous les échanges concernant la présente consultation s'effectuent exclusivement sur la plateforme PLACE.